



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

Membres du Conseil d'Administration
d'ETAPES
Désignation des personnes en fonction de
leurs compétences

N° 2026 - 0505

Le Maire de la Ville de Dole,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles et
notamment les articles L315-10 et R315-6,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner deux
personnes en fonction de leurs compétences
dans le champ d'intervention de l'établissement
ou en matière d'action sociale ou médico-sociale.

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées, membres du Conseil d'administration d'ETAPES, en fonction de leurs compétences et pour la durée du mandat municipal :

- Madame Jacqueline DEJEUX ;
- Madame Colette HANRARD.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés de la commune et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de Dole,
- * Service de Gestion Comptable de Dole,
- * Mesdames DEJEUX et HANRARD,
- * ETAPES.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 5 mai 2026

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

